

Les centres urbains exigent une administration spéciale qu'il faudrait aussi prévoir à l'aide d'un projet de loi particulier. Banff et Jasper étaient des villes avant de faire partie des parcs nationaux. C'est sûrement de la pure folie bureaucratique que d'essayer de méconnaître que des Canadiens vivent en permanence dans des centres urbains à l'intérieur des parcs nationaux. Ils ont droit aux mêmes privilèges que tous les autres Canadiens. Ils ne sont pas avares. Ils ne cherchent pas à s'agrandir. A vrai dire, ils sont au premier rang de ceux qui prônent la conservation des parcs nationaux et leur aménagement selon les normes les plus élevées possible.

Mise à part la question du zonage, acceptée par les habitants des parcs nationaux, nous devrions, me semble-t-il, nous occuper sérieusement d'établir des refuges nationaux le long de nos côtes. La question revêt même une plus grande urgence à la suite de l'accident côtier dont la Nouvelle-Écosse se ressent aujourd'hui. Nous devrions aussi conserver à l'état sauvage les bords de certains de nos grands cours d'eau. Telles devraient être nos préoccupations, plutôt que des initiatives bureaucratiques qui rognent davantage les droits fondamentaux des Canadiens qui habitent nos parcs nationaux; ils ont pourtant aménagé ces parcs et fait un apport unique à la vie au Canada, autour d'eux. Pour certains, ce fut l'œuvre de leur existence. Toutefois, à cause de ce projet de loi arbitraire, voilà qu'elle sera probablement balayée, et non pas même par leurs représentants élus au Parlement, mais par des personnes sans visage, sous le couvert d'une société de la Couronne.

Je sais que cette tentative pour obtenir une réaction du gouvernement, c'est comme si on chantait, car lorsqu'il s'agit des députés de l'Ouest, le gouvernement a montré à maintes reprises qu'il n'avait pas la moindre intention d'écouter les représentants élus du peuple. Je prie instamment le gouvernement, dans l'intérêt de la paix, de l'ordre et de la bonne administration dans le pays, d'être attentif. C'est trop fort lorsque le ministre chargé d'élaborer cet aspect important des affaires publiques ne vient même pas à la Chambre pour ne pas avoir à écouter ce qu'ont à dire les représentants élus. J'ai signalé au début qu'Information Canada n'est qu'une stupidité laissant présager de façon inquiétante une tentative de ce gouvernement prématurément arrogant en vue de mettre au point une machine de propagande qui embrouillera les

problèmes au point que les gens sauront à peine quels sont leurs droits et leurs privilèges.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député mais son temps de parole est écoulé.

L'hon. M. Dinsdale: J'ai été interrompu à plusieurs reprises, monsieur l'Orateur, et l'horloge indique...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre accorde-t-elle au député la permission de poursuivre?

Des voix: Oui.

L'hon. M. Dinsdale: Je peux compléter mes remarques en une seule phrase. J'allais conclure en exhortant le gouvernement à prêter l'oreille à la voix de l'Ouest. Cette voix est digne de confiance. L'Ouest a cédé d'immenses parties de son territoire pour la préservation de régions particulièrement attrayantes, comme le représentant de Dauphin (M. Ritchie) nous l'a dit. Les parcs font partie des rares régions proches des Prairies qui offrent des possibilités de récréation et de détente. Les Canadiens qui travaillent dans les parcs et qui s'y intéressent directement se préoccupent tout autant de leur développement selon les plus hautes normes que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Abstenons-nous de semer la discorde et la division dans ce pays par l'adoption de mesures administratives arbitraires, la seule description, à mon avis, qui convienne au Bill C-152.

M. Honey: Le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Le temps de parole du député est expiré. De plus, si le secrétaire parlementaire parle maintenant, il va clore le débat.

M. Honey: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je veux tout simplement poser une question au député.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

M. Honey: Le député semble opposé à la politique de loyers rentables dans les parcs nationaux. Si tel est le cas, son parti s'oppose-t-il aussi à cette politique?